



Le Plan Lumière : pour un parcours culturel aux multiples scénographies



La Lumière comme carte d'identité

98 communes se sont regroupées en 2001 pour monter un programme de **valorisation de leur patrimoine** au travers de la **lumière**. Progressivement, l'idée prend forme grâce à une concertation continue entre élus et concepteurs lumière : chaque commune s'est vu remettre un inventaire de son patrimoine bâti et/ou naturel avec des propositions d'actions.

Le thème identitaire retenu fut celui **des portes**, éléments essentiels des mises en lumière. Elles constituent le fil directeur du Pays touristique des Portes de Bretagne.

La lumière ainsi utilisée permet de souligner l'identité des communes et d'en révéler l'originalité. L'objectif, à plus long terme est de proposer des **itinérances rurales nocturnes** pour les habitants et les visiteurs curieux de balades originales !



La Guerche de Bretagne



Louvigné-de-Bais



La Noë Blanche



Vitré



Pancé

Le rôle du Pays touristique des Portes de Bretagne

☞ En 2001, le Pays Touristique a souhaité accompagner la démarche du Conseil général d'Ille-et-Vilaine favorisant les mises en lumière (au travers d'une politique incitative auprès des communes), en réalisant une étude pour la mise en place d'un Plan Lumière à l'échelle de son territoire.

Une **étude globale** a tout d'abord été réalisée par deux sociétés, Parcours Lumière et Citelum, qui ont préconisé des projets de mises en lumière pour chaque commune du territoire, soit 98 au total.

☞ Depuis la restitution de l'étude en 2003, le Pays Touristique des Portes de Bretagne **accompagne les communes** qui souhaitent entrer dans la démarche, notamment dans le montage des dossiers de demande de subvention.

Il est l'interlocuteur privilégié entre les financeurs et les communes. Les financeurs sont les suivants :

- Le Syndicat Départemental d'Énergie
- La communauté de communes de Moyenne Vilaine et du Semnon.
- Vitré Communauté

Il assure parfois le lien entre les concepteurs lumière et les communes.

☞ En parallèle, le Pays Touristique **promeut les mises en lumière** réalisées, auprès des habitants et des visiteurs. Ont été conçus deux posters représentant 98 portes et mettant en valeur celles illuminées.

☞ En février 2007 et en janvier 2009, un **éductour « plan lumière »** a été organisé, dans le but de **faire connaître les réalisations des communes en favorisant les échanges directs entre élus.**

La **société Parcours Lumière** (concepteur lumière) a accompagné le groupe lors de ces 2 soirées, afin de présenter les réalisations, les concepts de scénographie retenus, et de répondre aux questions techniques (sur les matériels, les consommations d'énergie...).

A chaque projet sa singularité !



Bais

Vitraux



Le Theil de Bretagne

Façade et porche, vitraux



Retiers

Voûte végétale du parc



Vergéal

Lumière douce



La Guerche de Bretagne

Le contemporain en transparence



Chaumeré

Ombres et lumière

☞ En février 2008 a été édité un **document promotionnel** des mises en lumière pour inciter les habitants et les visiteurs à découvrir une facette originale du patrimoine bâti ou naturel des communes. La plaquette est téléchargeable sur Internet : www.portes-de-bretagne.com (Zoom en page d'accueil et rubrique circuits de découverte).



☞ En septembre 2008, à l'occasion de l'Université d'été du tourisme rural à Fougères, des expériences sont partagées aux acteurs du tourisme en France, et le plan lumière du pays touristique des Portes de Bretagne en faisait partie.

Des mises en lumière « durables »

☞ Dans toute étude de mise en lumière, il convient d'abord d'**analyser le contexte et la pertinence de la mise en lumière** : que faut-il éclairer ? comment va-t-on en percevoir les effets ? comment un projet s'insère-t-il dans l'éclairage général de la ville ?

Les éléments nécessaires pour des mises en lumière « durables » :

1/ Choisir des **solutions peu énergivores**, au moyen de sources à basse consommation de type led, de lampes longue durée pour allonger le cycle de changement...

2/ Composer des **programmations « raisonnables »**, comprenant par exemple deux états lumineux (1 programmation plus festive dans les moments forts), ou bien une programmation non quotidienne ou avec des horaires d'éclairage différents entre la semaine et le week-end...

3/ **Eclairer « juste » pour consommer utilement**, au moyen de projecteurs contrôlant parfaitement le flux de lumière grâce à des réflecteurs et des optiques adaptés pour éviter au maximum la perte dans le ciel ou sur le bâti environnant, au moyen d'accessoires permettant aussi d'éviter les éblouissements pour les passants, les automobilistes...

4/ **La sobriété de l'installation** est aussi considérée comme une source de durabilité, car le matériel s'intègre discrètement dans le paysage et ne dénature par le patrimoine bâti.

5/ La question de la **maintenance** est également intégrée lors de la conception de l'installation : matériel facilement accessible par les services techniques communaux pour le changement de lampes et l'entretien basique (nettoyage...), prise en compte du phénomène de vandalisme (projecteur encastré, matériel inaccessible au public...).

6/ Enfin, il convient de **faire preuve de pédagogie auprès des élus**, au moyen d'une réflexion sur le sens relatif de l'éclairage et de ses effets. Une mise en lumière consiste à hiérarchiser les éclairages. Une meilleure connaissance du sujet favorise le choix de solutions techniques à la fois performantes et écologiques.

Contact : Gaëlle PORNON

Pays touristique des Portes de Bretagne

Tél. : 02 99 44 58 44 Fax : 02 99 44 58 45

Mail : tourisme@portes-de-bretagne.com

Site : www.portes-de-bretagne.com